

COMMUNE DE HAUVILLE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 20 mai 2021 à 18 H 30

COMPTE-RENDU

1. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 22 avril 2021

Le compte-rendu est adopté avec 10 voix « pour » (dont 1 pouvoir) et 3 voix « contre » (Mme BOURLIER, M. LEFEBVRE et M. TALEB).

2. Répartition des attributions des indemnités du Maire, de l'adjoint et des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer une indemnité aux conseillers municipaux délégués en charge des missions « Eau, Jeunesse, Solidarité ».

L'enregistrement de la démission des deux anciennes élues permet de voter les indemnités des conseillers délégués.

Ont été désignés comme référent de ces missions :

- M. FAUCON Thierry pour l'eau,
- Mme LUST Virginie pour la jeunesse,
- Mme DUPERRON MIGNOT pour la solidarité.

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité en qualité de conseiller municipal délégué d'un montant de 5%.

Cette indemnité sera calculée de l'enveloppe indemnitaire globale de la façon suivante :

- Maire : 43,71% de l'indice 1027
- 1<sup>er</sup> adjoint : 15,43% de l'indice 1027
- Conseiller municipal délégué mission eau : 5% de l'indice 1027
- Conseiller municipal délégué mission jeunesse : 5% de l'indice 1027
- Conseiller municipal délégué mission solidarité : 5% de l'indice 1027

Monsieur le Maire précise que Mme DUPERRON-MIGNOT a fait part de son refus d'être indemnisée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal. L'indemnité relative à la mission solidarité sera reversée au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à 10 voix « pour » (dont 1 pouvoir) et 3 « abstentions » (Mme BOURLIER, M. LEFEBVRE et M. TALEB).

3. Projet d'implantation d'une réserve souple « Rue du Bosc Lambert »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un dossier de permis de construire rue du Bosc Lambert a été refusé au motif du manque de défense incendie.

Or les pétitionnaires de ce dossier ont acheté le bien avec un certificat d'urbanisme positif stipulant que la défense incendie était respectée puisqu'elle se situait à moins de 200 mètres.

Pour corriger l'erreur faite par la municipalité, mais aussi pour permettre aux pétitionnaires de mener à bien leur projet, Monsieur le Maire propose d'implanter une réserve souple rue du Bosc Lambert.

Cette réserve souple sera installée en 2022 et prévue au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet d'implantation d'une réserve souple rue du Bosc Lambert.

#### 4. Convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention de mise à disposition d'un terrain privé destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie, qu'elle soit souple ou enterrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité (dont 1 pouvoir).

#### 5. Nomination d'un membre du conseil municipal au CCAS en remplacement de Mme AUTIN Amélie

Monsieur le Maire expose au conseil que la démission de Mme AUTIN Amélie entraîne la vacance d'un poste au sein du CCAS qui doit être pourvu par un membre du conseil.

Mme COUZI Brunhilde propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à 12 voix « pour » (dont 1 pouvoir) et 1 « abstention » (M. TALEB).

#### 6. Tirage au sort des jurés d'assises

Ont été tirés au sort :

- DAVESNE Rachel ;
- MOULINET Nicolas ;
- BRIARD Christophe.